

**DECISION DU MAIRE N° 2025-02
PORTANT CONCLUSION D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX
POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DE SPORT, DES VESTIAIRES DU CCA
ET DE LA CHAUFFERIE DES BATIMENTS COMMUNAUX
LOT N° 6 ELECTRICITE**

Nous, Thierry BONTE, Maire de la Commune de Verlinghem,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2020-10 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu les travaux de rénovation de la salle de sport, des vestiaires du CCA J. Houssin et de la chaufferie des bâtiments communaux,

Vu la Décision n° 2024-13 du 3 juin 2024 portant attribution d'un marché de travaux pour la rénovation de la salle de sport, des vestiaires du CCA et de la chaufferie des bâtiments communaux,

Considérant qu'il convient de redimensionner l'alimentation électrique générale de la salle de sport pour les futures alimentation et production photovoltaïques,

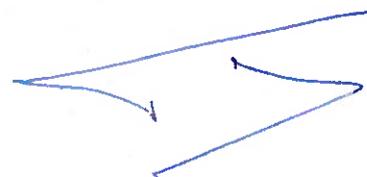
DECIDONS

Article 1° - De conclure un avenant n° 1 au marché de travaux pour la rénovation de la salle de sport, des vestiaires du CCA et de la chaufferie des bâtiments communaux, lot n° 6 Electricité, avec la société Ledieu, 13 rue du Berry à Arras.

Article 2° - L'avenant est conclu pour un montant de 5 798,00 € Hors Taxes, soit 6 957,60 € TTC.

Article 3° - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'État.

Verlinghem, le 4 mars 2025.
Le Maire, **Thierry BONTE**.



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06/03/2025
et la publication le 07/03/2025
Le Maire **Thierry BONTE**.

